



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### apiculture

Question écrite n° 49210

#### Texte de la question

Dans tous les pays qui sont en mesure d'étudier le phénomène, les colonies d'abeilles s'effondrent depuis plusieurs années. Mesurée précisément depuis fin 2006, mais signalée par les apiculteurs depuis le milieu des années 90, cette disparition a été baptisée « *colony collapse disorder* » ou CCD. Aux États-Unis, notamment, la Floride et le Texas auraient perdu 70 % de leurs abeilles, la Californie entre 30 et 60 %. Le syndrome toucherait 30 états américains mais sévit aussi en Europe, notamment en Italie, en France ou en Allemagne. L'enjeu est de taille, puisque l'inactivité des abeilles remet en cause le cycle biologique des récoltes, auquel participe la pollinisation. Ces butineuses assurent souvent de manière exclusive, la pollinisation de 80 % des plantes les plus répandues dans le monde et 90 variétés de fruits et légumes. Les explications sont sans doute multiples mais le foisonnement des pesticides, insecticides et autres produits chimiques qui sont répandus dans la nature, est sans doute le premier facteur responsable de cette surmortalité. C'est pourquoi M. Georges Ginesta demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui indiquer les pistes actuellement à l'étude afin d'enrayer ce phénomène très inquiétant.

#### Texte de la réponse

Pleinement conscient de l'importance du problème posé par les mortalités dans les ruchers, et, au-delà, des conséquences d'une raréfaction du nombre des abeilles, le Gouvernement a demandé à M. Saddier, député de la Haute-Savoie, de conduire une mission parlementaire relative aux questions apicoles. Le rapport pour une apiculture durable rendu en octobre 2008 par M. Saddier au Premier ministre montre le caractère multifactoriel des causes de mortalité des abeilles. Des pistes couramment évoquées sont, par exemple, la diminution des capacités mellifères des plantes cultivées, le fauchage précoce et les facteurs climatiques. Des problèmes sanitaires sont également à l'origine de ces mortalités. Ainsi, la varroase touche largement le rucher français. Par ailleurs, les apiculteurs ne disposent pas de traitements vétérinaires adaptés pour toutes les maladies en l'absence parfois de médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour les abeilles. L'exposition à la pollution et aux produits phytosanitaires sont également des causes évoquées pour expliquer les mortalités d'abeilles. Le caractère multifactoriel des mortalités d'abeilles met en avant la nécessité de suivre cette problématique de façon globale. Le rapport de M. Saddier souligne la nécessité de structurer la filière autour d'une interprofession et recommande notamment la création d'une plate-forme qui regrouperait l'ensemble des acteurs de la filière et favoriserait la mise en place d'un « Institut technique et scientifique de l'abeille », chargé d'élaborer et d'analyser les programmes de recherche de la filière et de proposer leur financement. De même, la formation des apiculteurs devrait être renforcée afin de leur permettre, d'une part, une détection plus précoce des surmortalités et troubles éventuels dans leurs ruchers et, d'autre part, l'application adéquate des traitements adaptés à ces troubles. Pour faire suite au rapport parlementaire, un inspecteur général du ministère chargé de l'agriculture a été désigné pour coordonner les administrations afin de contribuer à bâtir, sur ce sujet transversal, un plan pour une apiculture durable. En outre, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a mis en place, sous la présidence de M. Saddier, un comité interprofessionnel apicole chargé de la mise en oeuvre des vingt-six propositions énumérées dans le rapport.

Trois sous-groupes de travail, consacrés respectivement à la création d'une interprofession apicole, d'un institut technique apicole et d'une formation initiale à l'apiculture dans l'enseignement agricole sont d'ores et déjà constitués et ont commencé leurs travaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Ginesta](#)

**Circonscription :** Var (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49210

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 mai 2009, page 4731

**Réponse publiée le :** 18 août 2009, page 8034